

COMMUNE DE MIEGE

SERVICE TECHNIQUE

FICHE TECHNIQUE POUR DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Documents à présenter :

- Fiche technique communale en 3 exemplaires
- Présentation de la demande selon les art. 11-12-13-14-15-16 de RCC
- Pour le chauffage à mazout : demande pour l'installation de citerne en 4 exemplaires y compris plans
- Pour rénovation ou transformation : photos de la construction existante
- Extrait de cadastre du Registre Foncier avec déclaration des charges (uniquement les servitudes)
- Certificat énergie avec description, croquis de chaque élément composant l'enveloppe (murs, toiture, dalle, fenêtres, éléments enterrés)

1.a **Requérant** : Nom : Prénom : Filiation :
Rue : Localité : N° tél. :
Natel :
Fax :

b **Propriétaire** : Nom : Prénom : Filiation :
Rue : Localité : N° tél. :
Natel :
Fax :

c **Architecte** : Nom : Prénom : Filiation :
Rue : Localité : N° tél. :
Natel :
Fax :

2. **Parcelle** : N° : Folio : Lieu-dit :

3. **Objet de la demande** : Type de construction ou de travaux :

4. **Dérogation** : Le projet nécessite-t-il une dérogation selon le RC art. 17 : oui non
dérogation à l'art. du RCC
détail de la dérogation (évent. joindre en annexe)

5. **Cube et Coût selon SIA 116 et CFC 2** : Bâtiment m3 Prix au m3
Coût Fr.

6. **Données statistiques** : Nombre d'étages (y compris rez de chaussée)
Pente de la toiture %
Nombre de logements, garages (places de parc voir art. 46 du RCC)
1 pce 2 pces 3 pces 4 pces 5 pces 6 pces et plus
garage places de parc

7. **Délais prévus** : Début des travaux Fin des travaux

8. **Matériaux prévus** : Pour l'exécution des façades et de la couverture
sous-sol rez-de-chaussée
étages couverture

9. **Teintes** : des façades des stores

10. **Accès :** Existant oui non
 Servitude de passage nécessaire oui non
11. **Distances :** de l'objet à l'axe de la route : ml
 des façades aux limites voisines RCC art. 79, 92, 97, 103, 109, 116
 nord ml sud ml
 est ml ouest ml
 type de zone
12. **Zones :** Densité
 Surface du terrain selon mensuration F m2
13. **Indice :** Surface brute de plancher utile m2 = 0
 Surface construisible du terrain m2
14. **Équipement :** Eau potable diamètre de la conduite A créer Existant
 Où est prévu l'écoulement des eaux claires
 Molok ou container pour immeuble selon art. 64 du RCC
 Mode d'alimentation énergétique
 Mode de chauffage
15. **Sécurité :** Les prescriptions concernant la sécurité et la salubrité sont-elles respectées
 RCC art. 57 à 65
16. **Extérieurs :** Un plan des aménagements extérieurs sera joint à la demande d'autorisation de construire
 Selon art. 15d du RCC

I M P O R T A N T

- Avant d'effectuer des travaux de terrassement sur le domaine public ou privé, le maître de l'œuvre ou l'entrepreneur est tenu de se renseigner auprès de la Commune, de Sierre-Energie SA et de Swisscom SA de la présence éventuelle de canalisations souterraines. Une séance de démarrage se tiendra avant tous travaux sur place.
- Afin de permettre les contrôles réglementaires, les profils du terrain naturel et le niveau de référence de l'immeuble seront rattachés à un point polygone, à une borne ou à un point limite. Ces données doivent être précises et fournies par le géomètre conservateur de la commune.
- Toute modification doit faire l'objet d'une demande écrite à l'Administration communale avant le début des travaux.
- La mise en chantier ne peut intervenir avant que les autorisations cantonale et communale aient été délivrées.
- Aucun local destiné au travail ou à l'habitation ne peut être occupé sans la pose du compteur électrique définitif par Sierre-Energie SA.
- Les transports de terre ou d'autres matériaux doivent être faits avec soin. Les chaussées et routes endommagées ou souillées seront remises en état et nettoyées aux frais du propriétaire.

Lieu et date :

Signatures : Le requérant

L'architecte